

Mise en place dès le **lundi 2 septembre 2019**

INSCRIPTION / RESERVATION MENSUELLE :

Les inscriptions périscolaires se font par le biais du portail famille à l'adresse suivante :

<https://cc-laveyle.portail-defi.net>

Si vous n'avez pas vos codes de connexion, contacter le service jeunesse de Vonnas au 04 74 50 24 39.

ACCUEIL PERISCOLAIRE DE VONNAS :

- **Matin :** Un accueil est assuré à partir de 7h30 dans notre salle périscolaire de l'école maternelle tous les jours de la semaine, sauf le mercredi. Les animateurs emmènent ensuite les enfants jusqu'à l'école.
- **Soir :** Les enfants de maternelle et de l'élémentaire sont pris en charge par nos animateurs dès la fin de la classe et sont accompagnés au pôle des services publics de Vonnas pour y pratiquer leurs activités, jusqu'à 18h30 maximum.
- **Inscriptions :** Toute inscription se fait **OBLIGATOIREMENT** sur le portail famille. Pour toute modification de dernière minute (réservation ou annulation), **les parents ont l'obligation de prévenir le responsable de l'accueil** ou, **en cas exceptionnel**, de téléphoner au service enfance jeunesse **au plus tard la veille de l'accueil** au **04.74.50.24.39** ou par mail : secretariatjeunessevonnas@cc-laveyle.fr. Dans le cas contraire, la totalité de la plage d'inscription sera due.

Ce système d'urgence est mis en place pour rendre service aux parents à titre exceptionnel et ne remplace pas la réservation par internet.

- **Facturation :**

Une facture est envoyée chaque mois par mail

- **Tarification :**

Une tarification à la demi-heure sera appliquée en fonction du quotient familial CAF

QF inférieur à 765 €	1.07 € la ½ heure
QF compris entre 766 et 1000 €	1.11 € la ½ heure
QF compris entre 1001 et 1301 €	1.15 € la ½ heure
QF supérieur à 1301 €	1.19 € la ½ heure

Les familles qui ne donnent pas les informations concernant leur quotient familial ne peuvent prétendre à une tarification modulée.

Découpage des tranches horaires pour facturation : (1 case horaire = 1 demi-heure facturée)

Vonnas	Accueil matin		Accueil soir				
	7h30	8h00	16h	16h30	17h	17h30	18h
	8h00	8h30	16h30	17h	17h30	18h	18h30

Toute demi-heure entamée est une demi-heure facturée

ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL PERSONNEL SCOLAIRE :

Un temps d'accompagnement au travail personnel scolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire de 16h30 à 17h00. L'inscription se fait directement auprès du responsable de l'accueil et est valable pour toute l'année scolaire. L'accompagnement au travail personnel scolaire est un moment où l'enfant peut faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur qui peut éventuellement lui venir en aide. Il est rappelé que ce service n'est qu'un accompagnement et que le suivi scolaire des enfants reste de la responsabilité des parents.